



Commune les Bouchoux

## Conseil Municipal du 14 janvier 2016 Compte rendu

Présents : Patrick ABRAHAM, Émilie BLANC, Jacques COLIN, René COLLIGNON, Jean Marc DELBOS, Jérôme GRENARD, Bernard HANSBERGER, Magali HENROTTE, Isabelle HEURTIER, Armand PERRIER

Excusée : Alexandra DEPRAZ avec pouvoir à Jérôme GRENARD

Arrivée de Jaques COLIN à 20h30

Secrétaire de séance : Patrick ABRAHAM

Ouverture de séance à 20h00

Le maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : la demande de Droit de Prémption Urbain, pour la vente de la maison de Mme Renée VAN TROOSTENBERGHE.

Cette demande est acceptée à l'unanimité des présents.

### **Approbation du Procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2015**

Armand PERRIER remarque que dans les informations diverses, il avait signalé que le panneau d'affichage de L'enversy n'est pas facilement accessible et qu'il faudrait mettre un panneau d'interdiction de stationner devant les moloks en hiver à cause des risques d'accidents dus à la neige et au verglas.

Le PV est adopté avec ces remarques à l'unanimité des présents et pouvoir.

### **1-Droit de Prémption Urbain**

Dans le cadre de la vente de la maison de Mme Renée VAN TROOSTENBERGHE, il convient de décider si la commune veut ou non exercer son droit de préemption urbain.

Par 10 voix pour, le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette maison.

### **2- Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Afin de pouvoir payer sans risque les factures pouvant survenir après le remboursement de l'emprunt de 247 082,50 € souscrit auprès de la Banque Populaire Franche Comté pour la réalisation du lotissement (245 000 de capital + 2 082,50 d'intérêts) et suite au travail de la commission finances, pour plus de sécurité en cas d'imprévu et au cas où le règlement de la vente de la parcelle n°5 prendrait du retard, Isabelle HEURTIER présente le projet d'ouverture de ligne de trésorerie pour un montant de 60 000 € auprès de la Caisse d'Espagne Bourgogne Franche Comté au taux T 4 M + une marge de 1,50 % (au 01/01/2 016, le T4M est égal à - 0,20%.)

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité par 10 voix pour, l'ouverture de la ligne de trésorerie pour un montant de 60 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté et autorise le maire, et en cas d'empêchement du maire, les adjoints dans l'ordre du tableau à signer le contrat avec la Caisse d'Epargne.

Arrivée de Jacques COLIN à 20h30

### **3 - Vente de la parcelle n°5 du lotissement des Couloirs à M. SYEGEL Jean Luc et Mme HASDENTEUFEL Marie Josée**

M. SYEGEL Jean Luc et Mme HASDENTEUFEL Marie Josée ont fait part de leur volonté d'acquérir la parcelle n°5 d'une superficie de 787 m<sup>2</sup> pour un montant de 33 054 €, net vendeur.

A l'unanimité des présents et pouvoir, le conseil accepte de vendre la parcelle n° 5 pour la somme de 33 054 € net vendeur à M. SYEGEL Jean Luc et Mme HASDENTEUFEL Marie Josée

#### 4 - Réorganisation des commissions communales.

Après 2 années de fonctionnement, il est apparu qu'en fonction des projets et affinités des conseillers certaines commissions devaient être revues.

	FINANCES	AGRICULTURE ENVIRONNEMENT FORÊT	JEUNESSE	VOIRIE DENEIGEMENT	BÂTIMENTS	ASSAINISSEMENT
Coordinateur	Jérôme GRENARD	Jacques COLIN	Magali HENROTTE	Armand PERRIER	Patrick ABRAHAM	Jérôme GRENARD
Autres Membres	Isabelle HEURTIER	Alexandra DEPRAZ	Jean Marc DELBOS	Jérôme GRENARD	Bernard HANSBERGER	Patrick ABRAHAM
	René COLLIGNON	Jérôme GRENARD	Emilie BLANC	Alexandra DEPRAZ	René COLLIGNON	Bernard HANSBERGER
	Magali HENROTTE	Isabelle HEURTIER	René COLLIGNON	Jean Marc DELBOS	Jean Marc DELBOS	Isabelle HEURTIER
	+ Tous les Conseillers			René COLLIGNON	Magali HENROTTE (accessibilité)	

La commission finances se réunira chaque dernier mardi du mois.

La commission Petite Enfance est supprimée et cette partie sera prise en charge par le CCAS.

Un groupe de travail communication est créé avec Jérôme GRENARD, Magali HENROTTE qui s'occupera de la communication vers la presse mais uniquement pour les actions du conseil municipal. Les associations gèreront leur communication auprès de la presse. Isabelle HEURTIER gèrera le site internet.

A l'unanimité des présents et pouvoir, ces commissions sont adoptées.

#### 5 – Dématérialisation des comptes rendu et procès-verbaux pour les conseillers.

Afin de limiter les envois papier, il est proposé aux conseillers de recevoir les documents afférents aux réunions du Conseil Municipal par mail. Un accord de principe est accepté par l'ensemble des conseillers présents et un tableau récapitulatif sera proposé, complété et signé par les conseillers afin qu'ils valident leur choix.

#### Questions diverses :

- Courrier de M et Mme Agnès et Marc ROYET informant de la résiliation du bail pour les parcelles louées à la commune : ZB 28 et ZO 39 .
- Courrier de Simon BERTOLOTTI annonçant sa cessation d'activité et du bail de l'épicerie bar au 31 mars 2016.
- Courrier et photo envoyés par Philippe LAURENT pour la reconstruction du pont de la côte Vacher dans lequel il remercie le Comité des Fêtes pour planches, la Commune pour la visserie et surtout Paulette et sa famille, Louis, Jean Pierre, Eloi Fred et Livia. Le conseil remercie tous les participants à cette action.
- Dans le cadre du recensement qui débutera le 21 janvier, par arrêté, le maire a nommé Isabelle HEURTIER coordonnateur communal adjoint afin de pallier à une éventuelle absence de Patricia MURTIN (déjà nommée coordonnateur principal).

Les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu les **12 Février, 11 mars et 25 mars à 20h00**

Le Conseil municipal des jeunes se réunira le **23 janvier à 11h00**

La séance est close à 21 h 20.

I.HEURTIER

